

 <p>AGGLO- Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 28 septembre 2026 <i>Rapporteur : Madame Isabelle MYTYCH</i></p>	<p>CA-DEL-2026- 118</p>
---	---	------------------------------------

**Demande de subvention d'investissement en faveur du Centre Hospitalier Sud-Essonne
Dourdan-Etampes pour l'acquisition d'un véhicule destiné à la Structure Mobile d'Urgence et
de Réanimation (SMUR)**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guy Bonin d'Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Francis TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Aïcha AHRAOUI-GAVINET, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (73).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Bastien SORET (par procuration à Guy ALDEGUER), Angéline CIANCI (par procuration à Nicolas ANDRÉ) et Huguette DENIS (par procuration à Johann MITTELHAUSSER) (3).

Conseiller absent : Monsieur Victor HENNEBELLE (1).

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice JAOUEN.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Madame Isabelle MYTYCH,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne 2024-2026 ;

CONSIDÉRANT le rôle de l'agglomération en matière de santé sur le territoire, notamment au travers de sa mission de coordination des actions du Contrat Local de santé aux côtés des 37 communes, de l'Etat, de l'ARS, de la CPAM de l'Essonne, du Conseil Départemental, de la MSA, de la CAF, du Centre Hospitalier Sud-Essonne, de l'Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand et de la Direction Départementale de l'Education Nationale ;

CONSIDÉRANT l'objectif du Contrat Local de Santé visant à planifier et coordonner des actions concrètes de santé publique au plus près des besoins du territoire de la CAESE ;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier adressée le 19 juin 2026 par Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes, qui permettrait de contribuer au financement de l'acquisition d'un véhicule SMUR ;

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente le SMUR pour la population du territoire de l'Étampois Sud-Essonne ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 73 VOIX POUR (Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, François TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Aïcha AHRAOUI-GAVINET, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Bastien SORET (par procuration à Guy ALDEGUER), Angéline CIANCI (par procuration à Nicolas ANDRÉ) et **3 NE PRENANT PAS PART AU VOTE** (Johann MITTELHAUSSER, Huguette DENIS (par procuration à Johann MITTELHAUSSER) et Gilles BAYART).

ACCORDE une subvention d'investissement de 20 000 € au Centre Hospitalier Sud-Essonne Dourdan-Etampes pour l'acquisition d'un nouveau véhicule du SMUR ;

DEMANDE au Centre Hospitalier Sud-Essonne Dourdan-Etampes d'intégrer dans leur communication la participation de la CAESE à l'achat du véhicule d'intervention ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au versement de cette subvention d'équipement et tous les actes y afférents.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2026 ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Secrétaire,

Fabrice JAOUEN



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER